



Voix active SNUipp infos

FSU.

P

PRESSE

DISTRIBUEE PAR

LA POSTE

SNUIPP 34

Circulaire du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, des Professeurs d'Ecole et des PEGC. Périodicité mensuelle
Directrice de publication: Hélène Giovannini, SNUipp FSU - 474 Allée Henri II de Montmorency - Montpellier 34000 -
tel 04 67 15 00 15 - fax 04 67 15 00 92
Dépôt légal: septembre 98 - imprimé par nos soins - prix 0,75€ - CPPAP: 0309 S 08105 - lssn 1252 - 0578 Abonnement 8 €

PREMIER COUP DE SEMONCE POUR SARKOZY !

Tous ceux qui nous prédisaient un peu hâtivement un état de grâce durable après le résultat de l'élection présidentielle devraient aujourd'hui réviser quelque peu leur copie. Certes, malgré un net sursaut de la gauche au deuxième tour des législatives, l'UMP l'emporte et dispose de la majorité absolue en sièges à l'Assemblée nationale. Mais ce n'est pas le raz de marée prévu par nombre d'observateurs et le fait que des questions sociales telles que la TVA dite sociale et les franchises médicales se soient invitées dans le débat de l'entre deux tours laisse augurer d'un potentiel de mobilisation et de résistance sur le plan social dans les mois à venir.

Ne perdons pas de vue que le gouvernement Fillon a un programme et qu'il entend bien l'appliquer très vite : assouplissement de la carte scolaire avec suppression dès que possible, service minimum dans les transports (et les écoles ?), cadeaux fiscaux pour les plus favorisés, réforme de l'Université, franchises médicales qui augmenteront les inégalités en matière d'accès aux soins...

Et dans l'Education ? Le président de la République qui a reçu récemment les fédérations de l'Education nationale a annoncé l'abrogation du décret De Robien modifiant le décret de 1950 (sans rétablissement toutefois des plus de 3000 postes supprimés pour la rentrée), le renouvellement des contrats aidés dans le premier degré (scolarisation des élèves en situation de handicap et aide au fonctionnement de l'école), l'abandon du dispositif de l'apprentissage junior. Ces décisions sont évidemment liées aux mobilisations des personnels et de leurs organisations syndicales ces derniers mois.

Mais il a confirmé le non remplacement d'un fonctionnaire d'Etat sur deux partant à la retraite, en liant d'éventuelles mesures catégorielles à ces économies et il prépare un budget dont l'objectif essentiel est de réduire les coûts (emplois, salaires...) Seuls 500 postes sont créés dans les écoles à cette rentrée 2007 quand

24 000 élèves supplémentaires sont attendus dans les classes, soit un poste pour 48 élèves. Les conséquences :

- multiplication des situations de non remplacement
- suppression des décharges de directeurs, d'IMF dans certains départements
- annulation de stages de formation continue
- baisse importante de la scolarisation en maternelle
- fermetures de classes en nombre important et non ouvertures des classes nécessaires

Cette politique entraîne une dégradation des conditions d'accueil des élèves.

Le SNUipp est porteur d'un tout autre projet pour l'école fondé sur la réussite de tous.

Cela passe par la création de postes afin de baisser les effectifs dans les classes, d'améliorer les remplacements, de mettre en place de nouveaux fonctionnements avec plus de maîtres que de classes. Dans les discussions qui vont s'ouvrir avec le ministère, le SNUipp est porteur à la fois d'ambition pour l'école et ses personnels mais saura également exprimer notre opposition sur les dossiers tels que Base élèves, les EPEP, les expulsions d'enfants scolarisés de parents sans papiers. Sur la direction et le fonctionnement de l'école, question non réglée par le protocole de 2006, le SNUipp appelle d'ores et déjà à poursuivre l'action dès la rentrée, maintient son appel au blocage administratif et exige du nouveau ministre la levée des sanctions financières iniques décidées par De Robien contre les directeurs. (Un courrier spécifique sur ce dossier sera adressé aux écoles dans les jours qui viennent).

BONNES VACANCES A TOUTES ET A TOUS !

Sommaire

- p.1 : Edito
- p.2 : Compte rendu de la CAPD du 5 juin
- p.3 : Infos
- p.4 : Résolution du Congrès de Nevers

CTP

Carte scolaire

Mardi 26 juin

14h

CAPD

Inéats/Exats Révisions d'affectations

Judi 28 juin

14h30

Compte rendu de la CAPD du 5 juin 2007

Questions diverses

Semaine des 4 jours

L'administration est interrogée sur la semaine à 4 jours. En mars, l'IA nous avait annoncé que 4 dossiers étaient avancés. Or, au CDEN exceptionnel convoqué le 31 mai, 28 dossiers ont été acceptés. Que s'est-il passé entre-temps ? L'IA nous répond que les dossiers ont été validés car répondant aux critères définis. Pour les personnels, le remplacement se fera sur la base du volontariat. L'IA n'exercera aucune pression. Ce sont les IEN qui géreront les calendriers des postes fractionnés. Les personnels ne seront pas lésés par cette situation. L'IA nous indique que les IEN contacteront les collègues pour fixer la semaine de travail. Si un absentéisme trop important est constaté, l'IA reviendra au calendrier général.

Le SNUipp se demande si l'administration a bien évalué les conséquences de cette mise en place pour les personnels remplaçants et sur postes fractionnés (des collègues exerçant sur des communes ne fonctionnant pas sur le même temps scolaire). On nous répond que c'est à la marge. Nous n'en sommes pas persuadés. Il faudra être extrêmement vigilant sur la gestion des personnels sur ces postes-là.

CAV/CAE

L'IA se montre prudent quant au renouvellement des contrats. Il attend la circulaire du ministère. Sur une question concernant les missions de ces personnels, il nous répond que tout a déjà été défini et qu'il n'y aura pas d'autres instructions. L'IA nous précise que si ces personnels ne sont pas satisfaits, ils ne sont pas obligés de rester.

Quant au référent des CAV/CAE, il nous annonce que ce seront les IEN qui effectueront le rôle de référent pour tous les personnels de leur circonscription.

Le SNUipp souhaite que les missions soient effectivement définies précisément.

INEAT/EXEAT

Une vingtaine d'INEAT extra-académiques seraient intégrés. Des échanges intra-académiques seront possibles entre titulaires pour "éponger" les excédents départementaux éventuels.

La deuxième phase d'intégration se fera fin août selon les possibilités du département. Chaque semaine, l'administration fait un point sur les postes vacants.

Le SNUipp demande une CAPD exceptionnelle pour les intégrations se faisant après les CAPD. L'IA refuse mais régularisera lors de la CAPD qui suit. Nous rappelons que la transparence doit être respectée afin que nous ne découvriions pas, comme cette année, lors de vérifications auxquelles nous procédons dans l'année, des noms de nouveaux collègues intégrés (bien sûr hors barème !!)

Stages de directeurs

Certains collègues qui partent en formation mais dont la classe a été prévue pour une classe transplantée ont eu des problèmes pour suivre leur classe. L'administration les renvoie à leur pilote de stage.

Le SNUipp pense que la classe doit primer sur le stage. Elle appuie les futurs directeurs dans leur démarche.

Bulletins de salaire

Depuis cette année, les collègues ne reçoivent plus qu'un fois par trimestre les bulletins de salaire, par souci d'économie. Cela pose des problèmes notamment pour les demandes de prêt. L'IA nous répond que les collègues dans ces cas-là peuvent faire une demande.

Le SNUipp déplore cette gestion dictée par des soucis d'économie (plus de mouvement papier dans les écoles, plus de PDF... vive internet !).

Ordre du jour

Appels à candidature

Certains collègues PE2 n'ont pas eu l'information des appels à candidature occitan. Ils n'ont donc pas pu faire acte de candidature sur certains postes (Villeneuve notamment). Des nominations d'office ont été prononcées. L'Administration nous répond que tout collègue doit s'informer.

Le SNUipp demande que l'information sur ces appels à candidature soit moins tardive et mieux diffusée.

Sur les postes G, dans l'appel à candidature, n'étaient recevables que les candidatures de collègues d'autres formations ou engagés dans une autre formation.

Or, lors de la CAPD, l'administration nous informe que des collègues qui ont fait acte de candidature et qui ont demandé dans le cadre du mouvement des postes spécialisés et qui ont demandé une formation (sans l'avoir obtenue) ont été pris sur ces supports.

Ce n'était pas spécifié dans la circulaire : cela pose un problème d'équité. En effet, si les collègues refusés en formation avaient été au courant de cette possibilité, ils auraient peut-être postulé sur certains de ces postes.

Le SNUipp recommande aux collègues concernés de faire un courrier à l'administration pour que soit prise en compte leur demande. Nous intervenons auprès de l'IA pour que ces demandes soient examinées. Il n'est pas normal que les règles changent sans que les collègues en soient avertis.

Hors-classe

29 collègues au 11^e échelon du corps des PE accèdent à la Hors-classe sur liste principale, 14 sont sur liste complémentaire. Les collègues n'ayant pas demandé une retraite conditionnelle sont enlevés de la possibilité d'accéder à la Hors-classe. Barème du dernier promu : 41.500 (échelon x2 + note + 1 point ZEP ; les ex-aequo sont départagés par l'AGS).

Le SNUipp rappelle qu'il est contre la Hors-classe mais pour un 12^e échelon accessible à tous.

Liste d'aptitude professeur des écoles

173 candidatures enregistrées : 173 dotations d'emploi (alors que 216 étaient prévues par le ministère). Qu'en est-il du différentiel budgétaire ?

A ce jour, il reste 184 instituteurs(trices) dans l'Hérault.

Le SNUipp demande qu'au niveau national l'intégration dans le corps des PE soit faite avec reconstitution de carrière.

Congés formation

18 congés de formation professionnelle sont attribués dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finance (LOLF) dont 50 % au titre des concours et 50 % hors concours. 84 candidatures étaient recevables dont 29 pour passer un concours de la fonction publique.

Le barème départemental comprend l'ancienneté de service + des points de réitération de la demande (3 demandes = 1 pt ; 4 = 2 pts... Limitées à 10 demandes donc 8 points consécutives ou non).

Cette année encore, un collègue s'est vu refuser les quatre mois qui lui restaient (il avait obtenu 8 mois en 96/97). L'IA ne traite que les demandes pour l'année d'octobre à juin.

Elle nous renvoie aux projets personnalisés dans le plan de formation (nous pensions que cela n'existait plus !).

Le SNUipp demande que plus de possi-

bilités soient accordées.

Révisions d'affectation

L'administration nous distribue les documents et nous demandons une interruption de séance afin d'étudier les dossiers que les collègues nous ont confié. Certains recours ont été acceptés. Nous intervenons sur les cas qui ne peuvent satisfaire les collègues : l'administration accepte de revoir ces cas à la CAPD du 28 juin.

Le SNUipp, quant à lui, continuera d'intervenir auprès de l'administration

pour que les collègues dans la difficulté soient entendus, pour que les nominations d'office soient faites en respectant les barèmes.

Jean-Luc Boulet, Annie Lalaurie, Emmanuel Rassat, Cécile Salvestrini

CONGRES du SNUipp – NEVERS 2007 Motion “ *Laissez les grandir ici* ”

Le congrès du SNUipp dénonce la multiplication des expulsions et demande solennellement au gouvernement :

- que cessent les arrestations de familles sans-papiers et les reconduites à la frontière ;
- que tout soit fait pour que la scolarisation des enfants se passe dans les meilleures conditions ;
- que le droit à l'éducation pour tous soit respecté.

Le SNUipp proteste contre la répression dont sont victimes les militants associatifs et syndicaux qui sont poursuivis pour avoir, dans le cadre d'actions collectives et sans qu'aucun acte de violence n'ait pu être constaté, manifesté leur soutien aux élèves dont les familles sont sans-papiers.

Le SNUipp exige l'abandon des poursuites et appelle tous les citoyens à la solidarité et à la mobilisation contre les atteintes aux droits de l'Homme.

Le congrès du SNUipp demande la régularisation de tous les sans-papiers. Il appelle à poursuivre l'action dans le RESF. Dans les jours qui viennent comme à la rentrée, il ne doit manquer aucun élève dans les classes.

DIALOGUE OUVERT, POSTES FERMES ?

Le SNUipp a été reçu ce jour, 20 juin, par le ministre de l'Education Nationale, Xavier Darcos. Le SNUipp a rappelé sa volonté d'une rupture dans la politique éducative menée ces dernières années et son ambition de construire une école de la réussite de tous les élèves avec ses conséquences en matière de fonctionnement de l'école, de baisse des effectifs, de temps pour le travail en équipe. Cela nécessite des moyens supplémentaires.

Le ministre a rappelé qu'il n'envisageait pas de réforme pédagogique d'ampleur en raison de l'empilement des réformes et des dispositifs existants. A la demande du SNUipp, il a répondu que l'évaluation CM2 n'aura pas de caractère obligatoire à la rentrée 2007 et n'a pas exclu des évolutions de programmes qui remettent en cause les circulaires De Robien.

Le ministre a confirmé la mise en place d'un chantier sur le métier d'enseignant qui concernera les professeurs des écoles. Une première réunion aura lieu dès juillet.

La discussion a confirmé de fortes divergences sur l'expérimentation des EPEP qui avait suscité une très large opposition. Si le ministre a annoncé qu'il différerait la publication du décret et qu'il procéderait à de nouvelles consultations, il n'en a pas moins affirmé sa volonté de mettre en place des EPEP.

Le ministre a confirmé que le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite concernera l'Education Nationale. Le SNUipp s'opposera à cette politique de régression de l'emploi public qui ne prend en compte ni l'augmentation du nombre d'élèves en primaire, ni la nécessité d'améliorer et de transformer l'école.

Si le ministre de l'Education Nationale se montre ouvert en matière pédagogique, en revanche il confirme des orientations budgétaires inacceptables qui aggravent la situation existante et hypothèquent toute possibilité de transformation de l'école.

S'opposer aux régressions, mobiliser et bâtir des alternatives avec tous

(enseignants et personnels des écoles, parents d'élèves, opinion publique...)

Les politiques libérales en oeuvre en France depuis plusieurs années ont porté des attaques aux services publics, aux solidarités et à la justice sociale. L'indispensable investissement au service de tous est présenté comme une dépense excessive. Parmi de nombreuses mesures de régression sociale et pour réduire les dépenses publiques, le gouvernement persiste dans le choix de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux. Cette réduction massive de l'emploi public, avec le recours aux emplois précaires a des conséquences sur la qualité du service public et sur la situation des personnels. Derrière les annonces concernant les réformes spéciales se profilent de nouvelles dégradations concernant les retraites de tous.

Le mépris de l'engagement professionnel des enseignants des écoles, l'autoritarisme, le doute jeté sur l'Ecole ont accompagné l'insuffisance des postes, les réductions budgétaires massives et la mise en place de la loi Fillon et du socle commun.

Le but poursuivi par le gouvernement est de diminuer les coûts (emplois, salaires...) en réduisant les missions assignées au service public d'éducation. Dans le même temps la responsabilité de l'échec est renvoyée aux élèves, aux familles et aux enseignants.

Plus que jamais les élèves, leurs parents et les enseignants ont besoin d'un autre projet pour l'école

L'école a un rôle essentiel dans la construction des apprentissages et des individus dans la société. Le SNUipp réaffirme la nécessité d'une culture commune en opposition au socle commun.

La lutte contre l'échec scolaire nécessite un investissement d'ampleur à l'opposé de la loi Fillon sur l'école qui doit être retirée.

Plus que jamais il s'agit de porter notre projet de transformation de l'école qui vise véritablement la réussite de tous les élèves. Tant sur le plan qualitatif que quantitatif, il y a maintenant nécessité d'engager d'autres formes de travail dans les écoles et les collèges: prise en compte de l'augmentation de la charge de travail, temps de concertation reconnu, réflexion sur les contenus d'enseignement, maintien et développement de la formation initiale et continue en lien avec la recherche pédagogique, plus de maîtres que de classes, prévention et remédiation des difficultés scolaires dès la maternelle...

La représentativité du SNUipp dans les écoles maternelles et élémentaires lui donne une responsabilité essentielle :

• dans la défense et le développement du service public laïque d'éducation

- il y a nécessité de donner la priorité à la réussite de tous en améliorant les conditions de scolarisation des élèves et de travail des enseignants ce qui passe par la baisse des effectifs dans les classes, le développement de la mixité sociale, l'amélioration des remplacements, donc la création de postes.
- le rôle prépondérant et la spécificité de l'école maternelle pour les enfants de 2 à 6 ans doivent être rappelés,
- des mesures d'urgence pour les élèves fragilisés par leurs conditions de vie (ZEP, difficultés scolaires...) et pour la scolarisation des enfants en situation de handicap doivent être prises.
- le réemploi des EVS avec un réel accompagnement (formation qualifiante), la reconnaissance des droits, l'amélioration salariale et la définition d'emplois statutaires dans les écoles avec plan de recrutement sont urgents pour en finir avec la précarité.
- le chantier de la direction et du fonctionnement de l'école, nécessite l'ouverture de vraies négociations prenant en compte les revendications des personnels exprimées dans toutes les consultations : temps de décharge et de concertation, maîtres supplémentaires... Le projet d'EPEP doit être abandonné.

• dans la défense et l'amélioration de la situation des personnels

L'année même de la fin théorique du plan d'intégration des instituteurs dans le corps des PE, pratiquement 20 ans après le passage aux 26 h + 1, les inégalités dans le déroulement des carrières et les conditions de travail dégradées des enseignants des écoles sont prégnantes. La situation mérite un réel traitement. Le Snuipp décide d'interpeller le gouvernement à ce sujet. Il organisera dès la rentrée le débat et la mobilisation des personnels avec l'objectif d'imposer la prise en compte de la difficulté à exercer pleinement notre métier d'enseignant au service de la réussite de tous les élèves : conditions et temps de travail, rémunération, carrière.

• dans la défense et la promotion des droits et libertés

- Les arrestations de familles sans papiers et les reconduites à la frontière doivent cesser. Le SNUipp, dans le RESF, poursuivra son action pour qu'il ne manque aucun élève dans les classes.
- L'application Base élèves est généralisée dans certains départements. Le risque de fichage et le contenu actuel de celle-ci inquiètent. Le SNUipp demande l'arrêt de son utilisation. Il appelle les écoles à ne pas rentrer dans le dispositif ou à neutraliser certains champs.
- Les menaces qui pèsent sur l'exercice des droits syndicaux, notamment par la mise en place d'un service minimum sont inacceptables. Le SNUipp s'opposera à toute remise en cause du droit de grève.
- La loi de prévention de la délinquance, l'abaissement de la majorité pénale pour les mineurs récidivistes, l'enfermement des mineurs risque de stigmatiser une partie de la jeunesse. Le SNUipp oppose à cette politique répressive, une politique de prévention.

• pour s'opposer et lutter tous ensemble dès la rentrée,

le SNUipp, avec la FSU, s'engage à rassembler la profession le plus largement possible en réunissant les personnels. Pour construire les mobilisations qui s'imposent, il cherchera l'unité syndicale nécessaire, à tous les niveaux (école, éducation, Fonction publique, interprofessionnel) comme avec les associations et collectifs auxquels nous participons.

Pour atteindre ces objectifs, le SNUipp considère que la bataille de l'opinion est décisive.

ALORS, MAINTENANT, DANS L'UNITE, AGIR ET REAGIR !